

Les entreprises de taille intermédiaire moins présentes en Auvergne

Une nouvelle définition des entreprises, s'appuyant sur des critères économiques, permet de mieux appréhender l'économie des territoires et les stratégies de localisation des grands groupes. L'entreprise est désormais définie comme une unité organisationnelle de production de biens et de services disposant d'une autonomie de décision. Cette nouvelle définition révèle une concentration accrue du tissu productif. Ainsi, les grandes entreprises emploient désormais quasiment un tiers des salariés auvergnats, contre seulement 17 % suivant l'ancienne approche. Si ce phénomène s'observe également au niveau national, la sous-représentation des entreprises de taille intermédiaire est une spécificité régionale. Les plus petites entreprises sont davantage implantées dans la région, en particulier dans le Cantal et la Haute-Loire.

Auparavant, l'entreprise était assimilée à l'unité légale en référence à son statut juridique, entreprise individuelle ou société. Depuis un décret de 2008, l'entreprise est définie à partir de critères économiques. Son contour a ainsi évolué et peut à présent englober plusieurs unités légales lorsque ces dernières ont des liens financiers, au sein d'un groupe par exemple. De plus, les entreprises sont officiellement classées en quatre catégories de taille, tenant compte non seulement des effectifs employés, mais aussi du chiffre d'affaires et du bilan de l'entreprise (voir encadré p. 2). Ainsi, en 2010, 61 400 d'entreprises des secteurs marchands hors agriculture sont présentes en Auvergne, employant 229 600 salariés en équivalent temps plein et hors intérimaires. Elles représentent 2 % des entreprises implantées en France, mais ne regroupent que 1,8 % des salariés travaillant sur le territoire national. La très grande majorité d'entre elles (93 %) sont des microentreprises. Toutefois, 165 grandes entreprises parmi les 229 que compte la France sont présentes dans la région

par au moins un de leurs établissements. Ces grandes entreprises pèsent autant dans l'emploi salarié en Auvergne qu'en France (31%). En revanche, dans la région, les plus petites entreprises, PME⁽¹⁾ et microentreprises, concentrent davantage de salariés

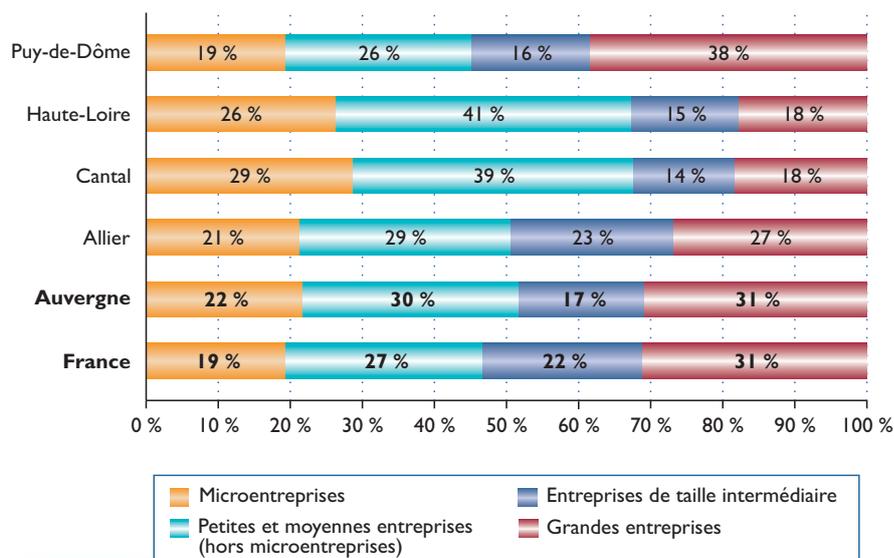
(52 % contre 47 % au niveau national). La part des entreprises de taille intermédiaire (ETI) est donc sensiblement plus faible en Auvergne. ▶

En Auvergne, des grandes entreprises plus souvent industrielles

En 2010, 70 700 salariés travaillent dans l'une des 165 grandes entreprises implantées en Auvergne, soit 31 % de l'emploi salarié marchand non agricole régional.

Dans la région, les salariés des grandes entreprises travaillent majoritairement dans l'industrie, tandis qu'au niveau national, le secteur du commerce, des transports, de l'hébergement et de la restauration est le premier employeur. En Auvergne, le poids de l'industrie est même plus fort dans l'emploi des grandes entreprises que dans l'emploi total, ce qui n'est pas le cas au niveau national.

► Répartition des emplois salariés selon la catégorie d'entreprise



⁽¹⁾ Aux termes du décret du 18 décembre 2008, les petites et moyennes entreprises incluent les microentreprises. Pour décrire plus facilement la population des entreprises sans recouvrement entre les catégories, on entendra dans cette étude par PME les PME hors microentreprises.

Champ : Entreprises marchandes hors agriculture et intérimaires

Note : Les données présentées dans le graphique sont arrondies au plus près de leurs valeurs réelles ; de ce fait, la somme des pourcentages par ligne peut différer légèrement du vrai total (100%).

La nouvelle définition de l'entreprise

La nouvelle définition de l'entreprise issue du décret n° 2008-1354, pris en application de la loi de modernisation de l'économie, dépasse l'approche juridique de l'entreprise au profit d'une approche économique. Désormais l'entreprise cesse d'être assimilée à l'unité légale. Elle est définie comme « la plus petite combinaison d'unités légales qui constitue une unité organisationnelle de production de biens et services jouissant d'une certaine autonomie de décision, notamment pour l'affectation de ses ressources courantes ». Ainsi, on peut avoir une filiale dédiée à la fabrication de biens et une autre dédiée à leur commercialisation ; ces deux unités légales, filiales d'un même groupe, doivent être réunies (combinées) pour constituer une entreprise au sens économique du terme. Dans cette étude, un groupe de sociétés est systématiquement considéré comme une entreprise. Ceci constitue une approximation en particulier pour les plus grands groupes. Des travaux de profilage sont en cours pour mieux identifier les entreprises des groupes.

De plus, le décret définit quatre catégories de taille d'entreprise :

- les microentreprises occupent moins de 10 personnes et ont un chiffre d'affaires annuel ou un total de bilan n'excédant pas 2 millions d'euros ;
- les petites et moyennes entreprises (PME) occupent moins de 250 personnes et ont un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 50 millions d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 43 millions d'euros. Dans l'étude, on entend par PME les PME hors microentreprises, même si ces dernières sont, par définition, des PME ;
- les entreprises de taille intermédiaire (ETI) n'appartiennent pas à la catégorie des PME, occupent moins de 5 000 personnes et ont un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 1,5 milliard d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 2 milliards d'euros ;
- les grandes entreprises sont les entreprises non classées dans les catégories précédentes.

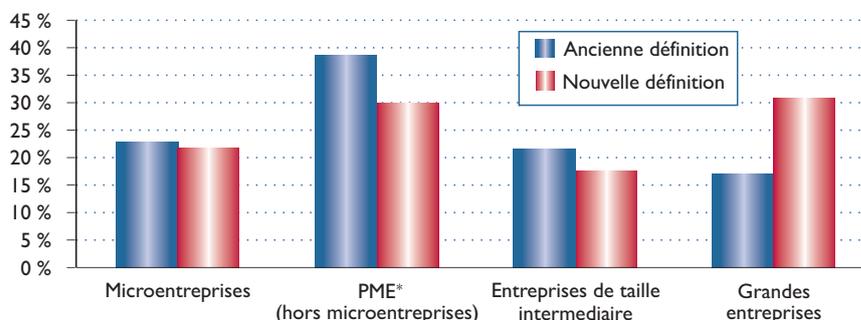
Une entreprise est affectée à une catégorie selon son activité sur le territoire français, y compris pour les groupes internationaux.

Selon l'ancienne approche, les grandes entreprises emploient 17 % des salariés en Auvergne. Selon cette nouvelle approche, leur poids est quasiment d'un tiers (voir graphique).

Note : Dans ce graphique, les informations relatives à l'ancienne définition ont été obtenues en appliquant aux unités légales le seul critère des effectifs de l'entreprise (indépendamment des critères économiques que sont le chiffre d'affaires ou le total du bilan).

Moins de PME avec la nouvelle définition

Répartition des salariés auvergnats par catégorie d'entreprise en 2010 selon l'ancienne et la nouvelle définition de l'entreprise



Champ : Entreprises marchandes hors agriculture et intérimaires

(*) : petites et moyennes entreprises

Sources : Insee, Esane, Lifi et Clap 2010

Dans la région, un tiers des emplois des grandes entreprises relève du secteur du commerce, des transports, de l'hébergement et de la restauration. À l'instar des autres régions, les groupes des grandes surfaces de l'alimentation générale et les groupes de transport comme la SNCF ou La Poste figurent parmi les entreprises les plus importantes en Auvergne.

Dans la région comme au niveau national, les activités financières et d'assurance ainsi que le secteur de l'information et de la communication sont surreprésentés dans les grandes entreprises. Le poids du secteur financier et d'assurance s'explique par la présence sur le territoire régional d'établissements de grands groupes bancaires.

En revanche, dans la région comme en France, la construction est peu représentée dans l'emploi des grandes entreprises. Dans ce secteur, les petites structures sont en effet plus fréquentes. Le secteur de la construction comprend néanmoins quelques gros employeurs. Les principaux groupes français œuvrant dans le génie civil comptent ainsi parmi les entreprises qui

emploient le plus de salariés en Auvergne. ▶

Les emplois des grandes entreprises se concentrent dans le Puy-de-Dôme

La répartition de l'emploi salarié des grandes entreprises n'est pas homogène sur le territoire auvergnat. Alors que le département du Puy-de-Dôme regroupe un peu plus de la moitié de l'emploi salarié régional, il accueille 66 % des emplois des grandes entreprises. Cet écart s'explique par le profil très urbanisé de ce territoire qui se structure autour de la capitale régionale. Ce département, avec l'implantation de groupes emblématiques tels que Michelin, reste aussi une place forte de l'industrie, un secteur dans lequel les grandes entreprises sont bien représentées.

À l'inverse, les grandes entreprises sont nettement moins implantées dans le Cantal et la Haute-Loire. Un premier élément explicatif réside, pour le Cantal, dans une faible présence indus-

trielle. De plus, ce secteur affiche dans le département une part des grandes entreprises dans l'emploi particulièrement faible (18 % des effectifs contre 36 % en Auvergne). En revanche, le secteur industriel est largement surreprésenté en Haute-Loire. Il ne conduit toutefois pas à augmenter le poids des grandes entreprises, car l'emploi industriel altigérien se concentre, comme celui du Cantal, essentiellement dans des structures de plus petite taille. Une autre explication du profil de ces départements, plutôt ruraux, est l'importance de la construction, un secteur où la part des grandes entreprises reste très limitée. Enfin, le poids des grandes entreprises dans l'emploi du secteur du commerce, du transport, de l'hébergement et de la restauration est faible dans les deux départements. ▶

Un poids des entreprises de taille intermédiaire limité, excepté dans l'Allier

660 entreprises de taille intermédiaire (ETI) sont implantées en Auvergne.

Elles représentent 1 % des entreprises installées dans la région, mais regroupent 17 % des emplois salariés marchands non agricoles auvergnats. Au niveau national, la part des ETI dans l'emploi est sensiblement plus élevée (22 %). Deux ETI font partie des 25 entreprises qui emploient le plus de salariés en Auvergne. Par ailleurs, un quart des ETI présentes en Auvergne sont sous contrôle d'un groupe étranger. Leurs établissements auvergnats regroupent environ un quart des salariés de la région employés par des ETI. En Auvergne comme en France, les ETI présentent des spécificités en termes d'emploi salarié : un poids très fort de l'industrie et, à l'inverse, un poids très faible de la construction.

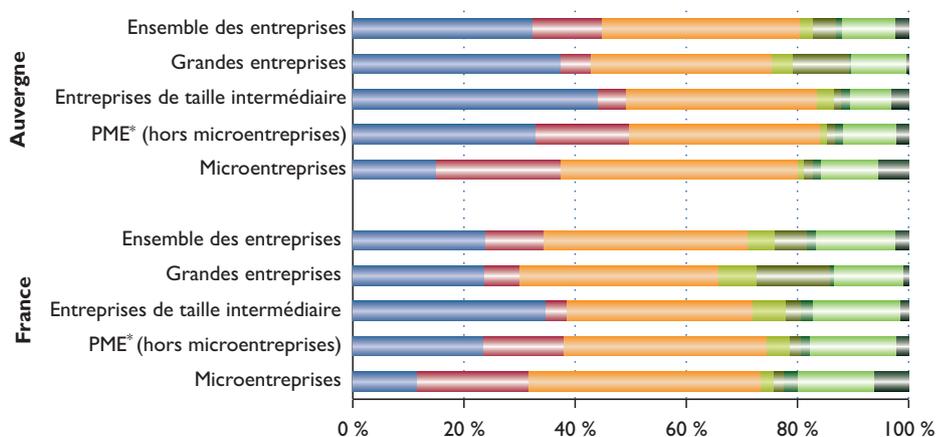
Compte tenu de la prégnance de l'industrie dans l'appareil productif auvergnat, les ETI devraient peser fortement dans l'emploi régional. Ce n'est pas le cas : la part de ces entreprises est plus faible en Auvergne qu'en France. En effet, l'effet positif lié à la structure par activité est contrebalancé par un effet négatif : les ETI pèsent nettement moins dans l'industrie auvergnate que dans l'industrie française. De plus, la place non négligeable de la construction dans l'économie auvergnate tend à renforcer le poids des petites structures et donc à limiter celui des ETI.

Comme pour les grandes entreprises, la répartition sur le territoire auvergnat de l'emploi salarié des ETI ne reflète pas exactement celle de l'ensemble des effectifs salariés. Alors qu'il représente 24 % des emplois salariés de la région, le département de l'Allier concentre 31 % de l'emploi des ETI. C'est ainsi le seul département auvergnat où le poids de ces entreprises en termes d'effectifs salariés est supérieur à la moyenne nationale. Ceci s'explique par la part importante des ETI dans l'industrie de l'Allier, secteur bien représenté dans l'économie du département. ▶

Cantal et Haute-Loire : un tissu productif dominé par les PME

En Auvergne sont implantées 3 240 PME (hors microentreprises). Elles regroupent 30 % de l'emploi salarié marchand non agricole régional, soit trois points de plus qu'à l'échelon national. Ces en-

► Répartition des emplois salariés par secteur d'activités selon la catégorie d'entreprise



Secteurs d'activités des établissements hors agriculture et administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale :

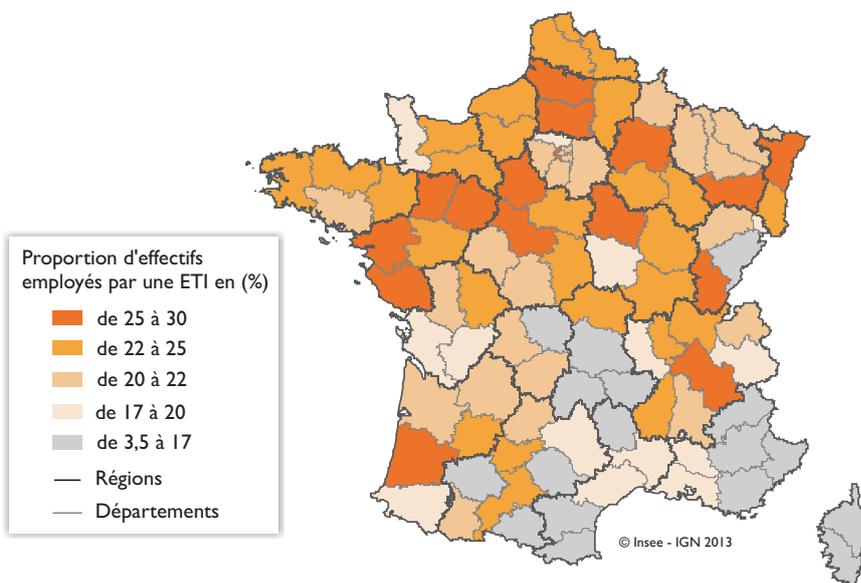
- Industrie manufacturière, industries extractives et autres
- Construction
- Commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration
- Information et communication
- Activités financières et d'assurance
- Activités immobilières
- Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien
- Autres activités de services

Champ : Entreprises marchandes hors agriculture et intérimaires

(*) : petites et moyennes entreprises

Sources : Insee, Esane, Lifi et Clap 2010

► Part des effectifs employés par une entreprise de taille intermédiaire



Champ : Entreprises marchandes hors agriculture et intérimaires

Source : Insee, Esane, Lifi et Clap 2010

entreprises sont rarement sous contrôle d'un groupe étranger : moins de 2,5 % d'entre elles sont dans ce cas.

Dans la région, les PME sont moins souvent orientées vers les activités financières et d'assurance ainsi que vers le secteur de l'information et de la communication, dont les emplois se concentrent plutôt dans les grandes entreprises. En revanche, le secteur de la construction occupe une place sensiblement plus importante dans l'emploi des PME que dans l'ensemble de l'emploi.

Les salariés employés par les PME exercent plus souvent une activité industrielle. À l'inverse, ils occupent plus rarement un emploi dans une entreprise relevant des activités spécialisées, scientifiques et techniques et des activités de services administratifs et de soutien en Auvergne. Cette sous-représentation se retrouve d'ailleurs à tous les niveaux de taille d'entreprises.

La répartition de l'emploi des PME sur le territoire auvergnat n'est pas homogène. Les départements du Cantal et de la Haute-Loire se distinguent par la place très importante qu'occupent ces entreprises (environ 4 emplois sur 10).

Un premier élément explicatif réside dans le profil particulier des industries cantalienne et altiligérienne, où la part des grandes entreprises est limitée et celle des PME importante. De plus, le poids des PME est plus élevé dans le commerce, le transport, l'hébergement et la restauration. Enfin, le secteur de la construction est important au sein de ces deux départements, un secteur où les PME et les microentreprises sont largement surreprésentées. ▶

Les microentreprises bien ancrées dans les départements les plus ruraux

Bien que très largement majoritaires dans les entreprises auvergnates, les 57 370 microentreprises n'offrent que 22 % des emplois salariés marchands non agricoles de la région (soit toutefois trois points de plus qu'en France). Ces entreprises relèvent avant tout de la sphère présenteielle, orientée vers la satisfaction des besoins des résidents et des touristes. Le secteur du commerce, des transports, de l'hébergement et de la restauration est ainsi surreprésenté

dans leur emploi. C'est en particulier le cas pour les activités du commerce de détail et les activités fortement touristiques. Il en est de même pour le secteur de la construction, à l'exception du génie civil, et pour le secteur des autres activités de services auxquelles appartiennent les activités associées aux arts et aux spectacles et les activités récréatives.

Outre un poids élevé des ETI, le Cantal et la Haute-Loire affichent une part des microentreprises dans l'emploi assez forte. Les deux départements, qui représentent 24 % de l'emploi auvergnat, englobent 30 % de l'emploi de ces entreprises. ▶

Pour en savoir plus :

- Décret n° 2008-1354 du 18 décembre 2008 relatif aux critères permettant de déterminer la catégorie d'appartenance d'une entreprise pour les besoins de l'analyse statistique et économique, Journal officiel, 20 décembre 2008.
- « Un tissu productif plus concentré qu'il ne semblait », Insee Première n° 1399, mars 2012.
- « Les grandes entreprises pèsent plus dans le Nord et les petites dans le Sud », Insee Première n° 1440, avril 2013.
- Retrouvez toutes les statistiques structurelles d'entreprises issues d'Esane et de la statistique publique sur www.insee.fr, rubrique base de données.

➤ Méthodologie

Sources

Les résultats sont issus de trois sources : le dispositif d'Élaboration des statistiques annuelles d'entreprises (Esane), qui produit des statistiques structurelles d'entreprise sur les entreprises marchandes, à l'exception du secteur agricole, à partir de données administratives et d'enquêtes auprès d'un échantillon d'entreprises ; Connaissance locale de l'appareil productif (Clap), qui localise les effectifs salariés ; le Système d'information liaisons financières (Lifi), qui identifie les groupes de sociétés opérant en France et détermine leur contour.

Définitions

L'effectif des entreprises considéré ici est l'effectif salarié hors intérimaires en 2010. Il est exprimé en équivalent temps plein (ETP) : les postes à temps partiel sont pris en compte au prorata de leur volume horaire de travail rapporté à celui d'un poste à temps complet. Ils sont localisés précisément dans chaque établissement des entreprises, ce qui permet une analyse géographique du tissu productif. L'activité principale est également celle de l'établissement.